

**Bulletin**  
communautaire  
JANVIER 2019  
# 5

# Bassin

*de Pont-à-Mousson*

RÉINVENTER,  
LA MOBILITÉ

POUR  
FACILITER

**VOS TRAJETS**





3-5	ACTUALITÉS
6-7	JEUNESSE
8	ENVIRONNEMENT
9	ORDURES MÉNAGÈRES ET DÉCHETTERIE
10-11	TRANSPORTS
12-13	HABITAT
14	SERVICES AUX COMMUNES
15	PETITE ENFANCE
16-17	CULTURE
18-19	NOS COMMUNES À DÉCOUVRIR

### NOS COMMUNES À DÉCOUVRIR



Ville-au-Val



Bezaumont

## Le mot du Président



Henry LEMOINE

*Ce bulletin communautaire vous donnera un aperçu exhaustif de l'activité de notre Communauté qui bouge en permanence pour s'adapter aux besoins :*

- Des habitants, par exemple à travers l'adaptation des transports en TAD ou des horaires de la piscine ;
- Des communes, en particulier du fait de nouvelles missions qui nous incombent. C'est le cas du contrôle de la pression des bornes incendie. Tout comme le développement de la fibre ou la gestion des milieux aquatiques et la prévention des risques d'inondation, ce sont des charges qui initialement, pour bon nombre d'entre elles, n'en auraient pas eu les

*moyens financiers. La prise en charge de ces coûts par la Communauté de commune allège les dépenses des communes. C'est cela faire communauté.*

*Au nom du Conseil communautaire et en mon nom propre, je vous présente, à toutes et à tous, une bonne et heureuse année 2019, pleine de projets et de dynamisme au profit de notre territoire.*

*Henry Lemoine  
Président de la Communauté de communes du bassin de Pont-à-Mousson*

## LA CCBPAM AU SERVICE DES CITOYENS DU TERRITOIRE

La CCBPAM poursuit ses actions dans des domaines variés, allant des grands chantiers à l'animation du territoire. Focus sur quelques événements marquants de cette année 2018.

### CHANTIER D'INSERTION

Le chantier d'insertion réalise de nombreux projets au profit de la CCBPAM.

Pose d'une terrasse à la piscine Communautaire, entretien des sentiers de randonnée, distribution de calendriers et sacs jaunes constituent quelques-unes des nombreuses missions effectuées cette année.

Véritable outil d'insertion professionnelle, le chantier d'insertion offre une formation de terrain à ses équipes et profite à la collectivité et ses habitants.



### FIN DE TRAVAUX SUR LA VÉLOROUTE VOIE VERTE CHARLES LE TÉMÉRAIRE (VRVV)

Après deux années de chantier, les derniers préparatifs nécessaires à l'ouverture au public de cette nouvelle voie de circulation sont en cours. Vérification des signalétiques, contrôles de sécurité et réception des derniers chantiers, cette fois nous y sommes, la CCBPAM sera dotée au printemps 2019 d'une jonction allant de Custines à Arnaville. Réservée aux véhicules non motorisés, la VRVV vient offrir à ses usagers un cadre sécurisé et agréable en bordure de la Moselle. Promeneurs, cyclistes ou adeptes du skate board pourront ainsi venir se dépenser sur cette route loin des pots d'échappement, en bordure des espaces naturels de la Communauté de Communes.



### PREMIÈRE ÉDITION DE « RANDONNER EN BASSIN DE PONT-À-MOUSSON »

Plus de cent randonneurs ont répondu présent pour la première édition de « Randonner en Bassin de Pont-à-Mousson », un événement unique en son genre où découverte du territoire et randonnée s'entremêlent.



C'est grâce à l'engagement d'associations de randonneurs du territoire (PAM rando, Les Sonneurs de la côte et Rando Vals de Moselle et de l'Esch ainsi que Tourisme et loisirs au Père Hilarion) et au soutien de la CCBPAM que cet événement a pu voir le jour. Gratuit et accessible à tous, il a su trouver son public ravi de découvrir ou redécouvrir le territoire de la Communauté de Communes et de partager les plaisirs de la randonnée.

### LA MISSION LOCALE

La mission locale est une structure d'insertion sociale et professionnelle pour les jeunes ayant entre 16 et 25 ans qui opère notamment sur le territoire de la CCBPAM.

Avec le soutien de la CCBPAM, elle mène des actions en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes sortis du système scolaire. Assistance à la recherche d'emplois ou à la reprise d'études, la mission locale propose des suivis adaptés aux besoins de chacun.

Les conseillers sont disponibles pour accueillir, orienter et accompagner les jeunes dans la recherche d'un emploi ou d'une formation et proposent des suivis individuels des personnes inscrites.

Sur le territoire du Bassin de Pont-à-Mousson, une antenne est à disposition des 16-25 ans à Pont-à-Mousson et des permanences sont assurées à Dieulouard, Blénod-Lès-Pont-A-Mousson et Pagny-sur-Moselle.

Informations et renseignements  
Site internet : <http://www.mlvd.org>  
Tél : 03 83 81 47 32

## LE CONTRAT TERRITORIAL DE SÉCURITÉ

La protection des citoyens est au cœur de ce dispositif qui couvre une grande partie du territoire. Il s'axe principalement sur des actions de prévention de la délinquance et garantit une meilleure prise en charge des victimes.

*Issu de réflexions communes des représentants institutionnels du territoire et des autorités de Gendarmerie, le contrat territorial de sécurité vient renforcer les dispositifs de prévention existant sur le territoire. Pour ce faire, le contrat territorial de sécurité s'axe autour de trois grands principes : renforcer les relations entre les élus et les forces de l'ordre, améliorer la proximité et l'accessibilité des services de gendarmerie et renforcer les dispositifs de prévention de la délinquance sur le territoire.*

### NOUVEAUX HORAIRES DANS LES BRIGADES

Afin de pouvoir répondre aux différentes demandes des usagers et rendre les services de gendarmerie plus accessibles, les horaires ont été modifiés offrant une plus grande amplitude d'ouverture des trois brigades de gendarmerie couvrant le territoire de la CCBPAM.

#### Brigade de Dieulouard :

du lundi au samedi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

le dimanche et les jours fériés de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.

#### Brigade de Liverdun :

du lundi au samedi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 ;

le dimanche et les jours fériés de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

#### Brigade de Pagny-sur-Moselle :

du lundi au samedi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 ;

le dimanche et les jours fériés de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.

### DES PRISES EN CHARGE À DOMICILE

Une prise en charge des actes simples (plaintes, auditions, procurations etc.) peut à présent se faire directement au domicile des personnes les plus fragiles (personnes âgées, en situation de handicap, etc.).

Les victimes de cambriolage pourront déposer une plainte depuis leur domicile lorsque les gendarmes viendront effectuer les constatations nécessaires. Cela permet d'accélérer la prise en charge de la plainte et de faciliter les démarches pour les victimes.

### UNE PROTECTION RENFORCÉE DES PERSONNES FRAGILES

Les personnes isolées, malades, âgées nécessitent une vigilance particulière.



A gauche, Monsieur le Sous-Préfet Morgan Tanguy, au Centre Monsieur le Président de la CCBPAM Henry Lemoine, à droite le colonel Sébastien Dordhain

C'est pourquoi un réseau volontaire de correspondants intercommunaux est mis en place. Ce dernier sert d'interface entre résidents et gendarmes et peut contacter de jour comme de nuit un gendarme référent.

Les personnes âgées peuvent s'inscrire par mail ou en brigade à un nouveau dispositif appelé « tranquillité seniors ». Il permet aux patrouilles de gendarmerie d'intégrer spécifiquement le domicile de la personne concernée qui bénéficiera d'un suivi renforcé par les forces de gendarmerie.

### UNE MEILLEURE PROTECTION DES ENTREPRENEURS

Les entreprises peuvent solliciter des patrouilles de sécurité pendant les heures d'ouverture et/ou en dehors afin de permettre une prévention renforcée dans les locaux.

### UNE COORDINATION DES SERVICES

Afin d'assurer aux citoyens l'efficacité des services de Gendarmerie, de nombreuses mesures viennent revaloriser le dialogue entre les élus et les forces de l'ordre et une communication avec les citoyens va être mise en place.

## UNE PETITE BOÎTE QUI SAUVE DES VIES

Dans plusieurs régions françaises, des LIONS CLUBS ont mis en place un dispositif appelé LIONS SOS qui s'inscrit dans la continuité des objectifs du LIONS CLUB INTERNATIONAL : rendre service à la communauté, selon leur devise : « Nous servons ».

Ce dispositif vise à aider les services de secours lorsqu'ils interviennent dans des situations d'urgence médicale (malaise, arrêt cardiaque etc.) en leur fournissant des informations utiles à la bonne prise en charge des patients. Ainsi, il permet aux secours de gagner du temps lors des interventions par une communication des informations médicales de première nécessité. Il s'adresse plus particulièrement aux personnes fragiles et isolées.

Une fiche de renseignements médico-sociaux est placée dans une petite boîte en plastique reconnaissable, placée

dans la porte du réfrigérateur du domicile. L'existence de cette boîte est signalée par un autocollant LIONS SOS apposé au dos de la porte d'entrée du domicile.

Ce dispositif est disponible dans plus de 70 pharmacies depuis le 18 septembre 2018 et devrait s'étendre progressivement afin de répondre à la demande des usagers.



## RÉSULTATS DU CONCOURS PHOTO

Pour sa première édition, le concours photo de la CCBPAM portait sur le patrimoine naturel, urbain et architectural du territoire. Ouvert à celles et ceux désireux de partager leur passion de la photographie, ce concours a servi de prétexte pour créer un moment d'échange. Un jury composé d'un photographe professionnel et de journalistes de l'Est Républicain a distingué les plus beaux clichés et les services de la CCBPAM ont mis des lots à disposition des vainqueurs du concours (places de piscine, spectacles, abonnements médiathèque etc.). **Félicitations aux vainqueurs dont les clichés sont reproduits sur cette page !**



Photographie de Isabelle Gras, Lauréate du concours photo, section adulte.

Photographie de Maxence Ligiardi, Prix spécial du jury, section Jeunesse



Photographie de Marie-Hélène Alépée, deuxième Lauréate (ex-æquo) du concours photo, section adulte



Photographie de Jackie Vagner deuxième Lauréat (ex-æquo) du concours photo, section adulte



Photographie de Damien Tusoni, troisième Lauréat du concours photo, section adulte



Photographie de Lara Bontempi, lauréate du concours photo, section Jeunesse

# MAISON POUR TOUS DE PAGNY-SUR-MOSELLE

Un bilan positif pour la première année de fonctionnement de l'Espace de Vie Sociale (EVS).

## UNA L'ORIGINE DU PROJET

**La commune de Pagny-sur-Moselle et la Maison pour Tous avaient la volonté de s'ouvrir à un public plus large et d'étendre leurs actions sur le territoire Communautaire.**

Le diagnostic mené auprès des élus, associations et habitants, a débouché sur un projet global, mettant en avant quatre axes de travail :

- l'accueil du public jeune,
- l'accompagnement des parents dans la fonction parentale,
- les liens sociaux et intergénérationnels
- la restructuration de l'association et son ouverture vers l'extérieur.

Avec le soutien de la CAF qui a délivré un agrément « Espace de vie sociale », la CCBPAM et d'autres partenaires politiques pédagogiques et institutionnels ont contribué à la mise en œuvre de ce projet.

Pour cette première année de fonctionnement, l'accent a été placé en faveur des actions pour les jeunes ayant entre 11 et 17 ans qui ont été au cœur des dispositifs instaurés et ont pu prendre part aux différentes activités organisées par l'EVS.

## BILAN DES ACTIVITÉS DÉJÀ PROPOSÉES



**Une grande diversité d'activités a été proposée aux adolescents durant les différentes périodes de vacances scolaires.**

Depuis octobre 2017, plus de 80 jeunes ont participé à des soirées, sorties, chroniques radio

à Radio-activités, ateliers déco, programmation de film, mini-camp dans les Vosges, chantiers loisirs jeunes, etc.

Au-delà des ados, tous les publics ont été impactés par les nouvelles propositions d'activités : apéro-rencontre intergénérationnels, couture, ateliers divers pour les petits, cuisine, petit-déjeuner des parents et grands-parents,

soirées jeux de société en famille, cinéma en plein air.

Ce premier bilan témoigne de l'intérêt porté par la jeunesse aux animations

organisées sur le territoire et confirme la nécessité de renforcer cet Espace de Vie Sociale dans les années à venir.



## L'OUVERTURE DE LA MAISON POUR TOUS

**La Maison pour tous, à présent dotée de l'agrément EVS, devient progressivement une entité unique de la collectivité au service de la jeunesse.**

Une modernisation progressive de la communication envers les familles et une diversification des activités proposées est opérée.

Afin d'améliorer l'accessibilité du service, une nouvelle tarification a été instaurée depuis la rentrée prenant en compte le Quotient Familial.

**Contact : Eloise GROSJEAN**

**Tél : 06.37.02.59.63**

**Mél : [coordination-mptpagny@orange.fr](mailto:coordination-mptpagny@orange.fr)**



# LE PROJET EDUCATIF LOCAL : UN HÉRITAGE QUI SE POURSUIT

Le Projet Educatif Local (PEL) regroupe 14 Communes de la rive droite de la CCBPAM et permet la mise en place de nombreuses animations en faveur de la jeunesse et des familles.

## LE PEL EN BREF

**Le PEL est né de la volonté des élus de mettre en place des actions en faveur de la jeunesse sur le territoire.** En partenariat avec la Fédération Familles Rurales, la CCBPAM propose des actions diversifiées qui concourent à l'animation du territoire et répondent aux attentes des habitants.

## LE PEL EN ACTIONS

**Le projet éducatif local couvre la partie Est du territoire et s'étend sur 14 des 31 communes membres de la CCBPAM.** Les actions menées dépassent cependant souvent ce cadre profitant ainsi à l'ensemble de la collectivité.

## FAMILY TACOTS

**Course inter villages de véhicules artisanaux et folkloriques sans moteur, cet évènement rencontre chaque année un grand succès !** Ces engins sont construits en famille par les pilotes qui prennent part à la course. Les jeunes sont partie intégrante du projet tant dans l'organisation que dans la mise en œuvre qui accompagne le déroulement de l'évènement.

Nouveauté cette année, un groupe de trois jeunes de 12 à

14 ans de Loisy avait la volonté de participer à ce temps fort. Le PEL les a accompagnés dans cette démarche. Avec l'aide de l'animateur jeunesse, Xavier Calmes, et de bénévoles, ils ont réalisé un tacot en matériaux de récupération et ont participé à la manche junior, lors de la course d'Autreville du 23 septembre dernier.



## LE PEL 2018 EN CHIFFRES

- Une soixantaine d'actions réalisées
- 1 Commission
- Plus de 4 000 participants
- 14 communes,
- 22 associations,
- 7 écoles.

Convivialité, solidarité et esprit d'initiative contribuent à faire vivre le PEL autour des nombreux projets qui sont organisés chaque année.

## VOYAGE AVEC LE PEL

**Chaque année le PEL mène des actions afin de permettre aux jeunes de voyager et de découvrir de nouveaux horizons.**

Ainsi, grâce aux actions des associations Familles Rurales Atton, Bouxières-sous-Froidmont et Autreville-Millery, une sortie ski a été organisée du 4 au 9 mars 2018 rassemblant 33 adolescents du territoire.



Faire du ski de jour comme de nuit et découvrir les montagnes de Gérardmer et la Bresse était au programme pour les participants dans une atmosphère chaleureuse et conviviale.

Face au succès de cet évènement, un second rendez-vous aura lieu du 18 au 23 février prochain !

### Information et inscription :

Xavier Calmes 07.83.05.62.38 // [animjeunespel@gmail.com](mailto:animjeunespel@gmail.com)

**Et pour celles et ceux qui ne seraient pas attirés par le ski, de nombreuses autres activités sont proposées chaque année par le PEL sur le territoire de la Communauté de Communes afin de répondre aux attentes du plus grand nombre.**

Ainsi les jeunes ont-ils pu prendre part à des ateliers « création d'un tipi » et « poterie » à l'occasion de l'édition 2018 du festival du feu et de la terre.

Le mois suivant, à Bouxières-sous-Froidmont, les jeunes ont pris part à la fabrication d'une cabane à livres à l'arrêt de bus du village et construit un espace de lecture non loin de la mairie.

Tournois de baby foot, journées de jeux de sociétés, tournages de reportages et films, ateliers sensibilisation web, le PEL propose des actions diversifiées qui concourent à la richesse culturelle, sociale et éducative de ce dernier.

# LA GEMAPI ET L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

La compétence Gemapi a pour finalité la préservation des milieux naturels et aquatiques et la prévention des inondations.

## L'ESSENTIEL DE LA GEMAPI

Dans le cadre de l'amélioration des politiques de préservation des espaces naturels et aquatiques, une loi est venue instaurer la « GEMAPI » en 2014.

Depuis le 1er janvier 2018, la CCBPAM a pris la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) permettant une prise en charge globale de ces espaces sur le territoire.

## PROGRAMME D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT DES COURS D'EAU

Dans le cadre de la GEMAPI, l'entretien de la végétation des berges apparaît incontournable dans certaines situations. Il permet de limiter le risque de création d'embâcle (accumulation de bois et de déchets dans le cours d'eau) pouvant nuire au bon écoulement de l'eau et être source d'inondations.

Dans ce cadre, la CCBPAM envisage différentes actions répondant aux problèmes spécifiques rencontrés en lien avec les cours d'eau parcourant le territoire :

- Mise en place d'un programme d'entretien de la végétation des berges de la Natagne.
- Mise en place d'un programme d'aménagement de l'Esch et de ses affluents pour préserver l'écosystème de la rivière.

## PROGRAMME DE RESTAURATION ET DE PRÉSERVATION DES MILIEUX HUMIDES

Les milieux humides constituent une grande richesse au sein d'un territoire en contribuant à l'épuration de l'eau, l'atténuation des crues, en soutenant des débits minimum ou encore en préservant la biodiversité.



La zone humide de l'Espace Naturel Sensible du Val de Moselle à Dieulouard

Une intervention humaine est cependant parfois nécessaire afin que ces espaces puissent pleinement jouer leur rôle et contribuer à au maintien de l'équilibre de l'écosystème.

Ainsi, la CCBPAM propose la mise en place d'un programme d'actions visant à protéger et valoriser ces espaces par la mise en place des plans de gestion des Espaces Naturels Sensibles (Val de Moselle, Morte d'Atton).

## UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION TERRITORIALE

L'un des enjeux de la GEMAPI consiste en la préservation du territoire contre le risque d'inondations.

Dans cette démarche, la CCBPAM a contribué à la création du syndicat mixte Moselle Aval et travaille en étroite collaboration avec plusieurs intercommunalités rattachées au cours d'eau de l'ESCH. La CCBPAM se fixe ainsi pour objectif de protéger et d'aménager les grands cours d'eau afin d'éviter les débordements de ces derniers tout en appliquant les principes relatifs à l'aménagement des zones présentant des risques d'inondations.

## BON À SAVOIR

### POUR LES RIVERAINS DES COURS D'EAU

**Les propriétaires riverains des cours d'eau sont légalement responsables de l'entretien régulier du cours d'eau consistant à permettre l'écoulement naturel de l'eau et à contribuer au bon fonctionnement écologique du cours d'eau.**



Source : ONEMA, l'entretien des cours d'eau et fossés.

- 1 Entretien la végétation des berges par taille/élagage mais sans arrachage ou dessouchage.
- 2 Enlever les gros embâcles gênant la circulation de l'eau (déchets, troncs, tas de branches).
- 3 Faucher et tailler la végétation se développant dans le lit du cours d'eau sans arracher.

Pour toutes demandes de renseignements sur l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, vous pouvez contacter : la technicienne environnement et rivières de la CCBPAM au 03 83 87 87 00



# GUIDE DE BONNES PRATIQUES

## DATES DE RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

La CCBPAM organise une collecte d'encombrants chaque année devant le domicile des personnes qui le souhaitent. Pour vous inscrire, vous pouvez contacter la CCBPAM au 03.83.87.87.00. Cette collecte est gratuite et accessible à l'ensemble des citoyens de la CCBPAM.

### Dates des prochaines collectes :

#### 08-04-2019 :

Pont-à-Mousson

#### 09-04-2019 :

Belleville

Dieulouard

Gézoncourt

Griscourt

Martincourt

Villers-en-Haye

Rogeville

Rosières-en-Haye.

#### 10-04-2019 :

Pagny sur Moselle

Vandières

Villers sous Prency

#### 11-04-2019 :

Bouxières sous

Froidmont Vittonville

Atton

Champéy

Lesmenils

Morville sur Seille

Port sur Seille

Ville au Val

Ste Geneviève

Loisy

Landremont

Bezaumont

Autreville sur Moselle

Mousson

#### 12-04-2019 :

Blénod les Pont-à-

Mousson

Jezainville

Norroy-lès-Pont-à-

Mousson

Maidières

Montauville.



**LES DÉCHETTERIES DE DIEULOUARD ET PONT-À-MOUSSON PERMETTENT AUX USAGERS DE DÉPOSER LES DÉCHETS DE DIFFÉRENTES NATURES QUI NE PEUVENT ÊTRE RÉCOLTÉS AVEC LES ORDURES MÉNAGÈRES À RAISON DE LEUR VOLUME OU DE LEUR NATURE.**

## Accéder à la déchetterie

La carte d'accès à la déchetterie est obligatoire pour toute personne qui souhaiterait bénéficier de ce service. Gratuite pour les résidents de la Communauté de Communes, elle est très simple à obtenir, il suffit de se rendre sur le site internet de la Communauté de Communes, de remplir le formulaire en ligne et d'y adjoindre un justificatif de domicile. Le retrait de la carte se fait au Domaine de Charmilly, Chemin des Clos à Pont-à-Mousson ou par courrier à la demande de l'utilisateur.

HORAIRES déchetterie d'été (du 1er avril au 31 octobre)			
	Du Lundi au Vendredi	Samedi	Dimanche
Grand public	10h-12h 14h-18h	9h-17h	9h-12h
Artisans, commerçants, collectivités adhérentes et associations	10h-11h 17h30-18h30		

  

HORAIRES déchetterie d'hiver (du 1er novembre au 31 mars)			
	Du Lundi au Vendredi	Samedi	Dimanche
Grand public	10h-12h 14h-18h	9h-17h	9h-12h
Artisans, commerçants, collectivités adhérentes et associations	10h-11h 16h-17h		

## Les déchets que l'on peut déposer

Les déchets suivants peuvent faire l'objet d'un dépôt en déchetterie :

Les encombrants (moquette...)

Les ampoules, leds et néons

Les déchets d'ameublement

Les capsules Nespresso

Les déchets verts

L'huile végétale

L'huile minérale

Le textile

Les appareils électriques et électroniques

Les déchets spéciaux (peinture, piles...)

Les gravats

La ferraille

Le carton

Le bois

## Les jours de fermeture

### Pont-à-Mousson :

La déchetterie est fermée le mardi

### Dieulouard

La déchetterie est fermée le jeudi

### A noter :

Les déchetteries sont fermées les jours fériés.

Le retrait de la carte se fait au

Domaine de Charmilly, Chemin des Clos à Pont-à-Mousson ou

par courrier à la demande de l'utilisateur.

**Nous sommes tous acteurs de la propreté de nos communes. Merci de respecter les jours de collecte et de ne pas déposer vos ordures à côté des points d'apport volontaires.**

## LE TRANSPORT À LA DEMANDE ZONAL

Parce que la mobilité est un enjeu prioritaire au sein d'une collectivité, la Communauté de Communes a instauré un nouveau système de Transport A la Demande : plus performant, plus souple et plus accessible.

### LE TAD QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le TAD est un transport public qui vient compléter les lignes régulières de transport de la CCBPAM. Il permet aux usagers qui souhaitent le prendre de réserver un transport afin de planifier un trajet sur l'une des zones desservies en TAD.

### CÔTE NOUVEAUTÉS

#### De la flexibilité

Le TAD n'est pas totalement nouveau, en revanche la formule proposée change en profondeur. Avant, le TAD passait à horaire fixe sur réservation préalable de l'utilisateur, maintenant, c'est l'utilisateur qui détermine l'heure de passage à laquelle il souhaite prendre un TAD.

#### Des horaires étendus

Les horaires de fonctionnement du service ont également été étendus. Il est possible de demander UN TAD :

- Du lundi au vendredi de 14H00 à 18H00
- Le samedi matin (sauf jours fériés) de 09H00 à 12H00

#### Des réservations en ligne

Il est possible de réserver son TAD non seulement par téléphone mais également par internet. Pour cela il suffit de se rendre sur le site : [www.reseaubus.com](http://www.reseaubus.com) et de s'inscrire. La procédure a été pensée pour être simple et rapide.



## SE DÉPLACER EN TAD

Le TAD dessert de nombreuses zones stratégiques afin d'accompagner au quotidien les ménages qui utilisent les transports en commun sur le territoire.



## LE TAD S'ADRESSE À QUI ?

Le TAD s'adresse aux Communes qui ne sont pas desservies par les lignes régulières de. Ci-dessous, la listes des Communes éligibles au Transport À la Demande.

### Communes de départ :

Champey/Moselle	« Mairie »
Loisy	« Mairie »
Morville/Seille	« Mairie »
Port sur Seille	« Cimetière – Mairie et Pony Club »
St Geneviève	« Mairie »
Villers/Prény	« Mairie »
Vittonville	« Place de la Fontaine »
Autreville/Moselle	« Route Nationale »
Bezaumont	« Mairie et Pont de Mons »
Gezoncourt	« Mairie »
Griscourt	« Mairie »
Landremont	« Mairie »
Martincourt	« Église et Hameau de St Jean »
Rogéville	« Mairie »
Rosières en Haye	« Rue des Jardins et Centrale Photovoltaïque »
Ville au Val	« Cimetière et Château »
Villers-en-Haye	« Mairie »

Retrouvez toutes les informations relatives au fonctionnement du TAD sur le site internet du réseau lebus : <https://www.reseaubus.com>

# DE LA MODERNITÉ POUR FACILITER VOS TRAJETS

## UN NOUVEAU SYSTÈME D'INSCRIPTIONS POUR LES SECONDAIRES

Afin de faciliter le quotidien des familles, la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson a repensé le système d'organisation des inscriptions des élèves du secondaire aux services de transports.



Pour la première fois, les élèves ont pu s'inscrire ou se réinscrire directement en ligne. Les cartes ont ainsi pu être éditées et remises aux collèges et lycées afin qu'elles soient directement distribuées aux élèves.

## UN SYSTÈME BILLETTIQUE RÉINVENTÉ POUR VOYAGER EN TOUTE SIMPLICITÉ

La Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson a opté pour un nouveau système billettique subventionné par l'Europe qui permet d'acheter ses titres de transport directement sur internet.



S'il reste possible d'acheter directement dans le bus un titre de transport unitaire, ceux qui utilisent régulièrement les transports Communautaires peuvent bénéficier d'une carte sans contact « Simplicités » de transport permettant d'accéder à des tarifs préférentiels. Ce système innovant permet de recharger.

La CCBPAM a par ailleurs poursuivi ses efforts afin de garantir aux usagers un service public optimal. Grâce à un outil d'information voyageur en temps réel. Accessible depuis le site du réseau « Le Bus », les usagers peuvent suivre en temps réel la progression des bus en circulation.

Par ailleurs, la CCBPAM a mis en place un outil d'aide à l'exploitation du réseau qui permet d'analyser le fonctionnement du service des transports. Ce dernier permet d'optimiser la qualité et la régularité des services proposés aux usagers.

## UNE AMÉLIORATION DU SERVICE DE TRANSPORT

**Ce n'est pas la première chose qui vous interpelle, pourtant les zébras que l'on peut trouver aux arrêts de bus sont essentiels pour garantir la sécurité des usagers du service de transport !**

Ils démarquent clairement les zones de circulation et favorisent le bon fonctionnement des services en rappelant qu'il est interdit de stationner sur ces espaces, même le temps d'une course ! Afin que les bus puissent desservir chaque arrêt aux horaires prévus et dans un cadre parfaitement sécurisé, la CCBPAM a mis en avant des marquages au sol dans l'ensemble des communes du territoire.

## DES TRANSPORTS ACCESSIBLES

L'égalité citoyenne suppose que chacun puisse accéder aux différents lieux et services publics proposés au sein d'une collectivité.

La CCBPAM poursuit chaque année ses efforts afin de rendre les services de la collectivité accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les bus mis en service sont tous adaptés aux Unités de Fauteuil Roulant (UFR) y compris le service de transport à la demande.

La Communauté de Communes poursuit également ses efforts en mettant aux normes des arrêts de bus.



## LE SERVICE DE TRANSPORTS EN CHIFFRES

**Quelques chiffres clé du transport communautaire au travers du territoire :**

**2 097** élèves du primaire et du secondaire inscrits au service scolaire

**23 217** voyages effectués en moyenne par mois sur le réseau de transport urbain (sur 11 mois de l'année)

Une multiplication par **5** de la fréquentation du TAD depuis le lancement du nouveau TAD zonal (1<sup>er</sup> octobre 2018).



# L'AMÉLIORATION DES LOGEMENTS : DES ACTIONS QUI SE POURSUIVENT

La CCBPAM mène des actions en faveur de l'amélioration de l'habitat depuis de nombreuses années afin de soutenir les propriétaires et préserver l'habitat sur le territoire

## L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

L'OPAH est un dispositif de soutien dans l'amélioration des logements. A ce titre, plus de 3 millions d'euros ont été distribués en 5 ans afin de contribuer au maintien de la salubrité et à l'amélioration des logements. Face au succès et dans la perspective d'améliorer ce dispositif, il a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2019 et un nouveau programme OPAH qui prendra le relais est à l'étude.

## LA CAMPAGNE DE RAVALEMENT DE FAÇADES

La Communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson a mis en place un programme d'aide au ravalement de façades.

Ce dispositif vise à aider les propriétaires à rénover leur bien.

Sont éligibles à ce programme les façades des immeubles de plus de 30 ans visibles depuis le domaine public.

La collectivité, après examen de la demande, peut octroyer une aide pouvant aller jusqu'à 25% du coût total des travaux avec un plafond de 1 600€ par bâtiment.

## POUR VÉRIFIER VOTRE ÉLIGIBILITÉ À L'UN DE NOS PROGRAMMES :

Vous pouvez contacter le CAL pour plus d'informations sur les modalités de fonctionnement de nos programmes en appelant le 03.83.30.80.60 ou en vous rendant à l'une des permanences du C.A.L. Les informations relatives à l'habitat sont également disponibles sur le site internet de la CCBPAM, rubrique « habitat ».

## EN CHIFFRES :

**164** : le nombre de façades aidées depuis 2014

**133** : le nombre de logements améliorés en 2 ans dans le cadre de l'OPAH

**3.044.000** : le montant des travaux générés

**1.407.000** € les aides attribuées aux particuliers

**46%** : le taux moyen de subventions apportées



### PERMANENCES LES 1ERS ET 3ÈME MERCREDIS DU MOIS

Pagny-sur-Moselle – Résidence docteur Jeanclaude	de 10h30 à 12h00
Communauté de Communes de Pont-à-Mousson	de 13h30 à 15h30
Mairie de Dieulouard	de 16h00 à 17h00

**Le programme OPAH prendra fin en 2019, la CCBPAM a déjà mis à l'étude un nouveau programme qui viendra lui succéder. Et si vous nous aidiez à définir le programme de demain ?**

Afin de mieux répondre aux attentes des citoyens membres de la CCBPAM, nous vous proposons de remplir le formulaire ci-joint afin que l'on puisse adapter la politique de l'habitat à vos attentes dans les années à venir.

### Pour nous aider, il vous suffit :

- de répondre à l'enquête ci-dessous (également disponible sur le site internet de la Communauté de Communes):
- De détacher et retourner l'enquête complétée
  - Par voie postale au 12 Rue de la Monnaie, BP 60 315, 54006 NANCY Cedex
  - Par mail [cal@cal54.org](mailto:cal@cal54.org)



# FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS DU LOGEMENT

## REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE 2017 SUR L'AVIS 2018

Nombre d'occupants du logement	Plafond de base	Plafond majoré
1	<input type="checkbox"/> 14 508 €	<input type="checkbox"/> 18 598 €
2	<input type="checkbox"/> 21 217 €	<input type="checkbox"/> 27 200 €
3	<input type="checkbox"/> 25 517 €	<input type="checkbox"/> 32 710 €
4	<input type="checkbox"/> 29 809 €	<input type="checkbox"/> 38 215 €
5	<input type="checkbox"/> 34 121 €	<input type="checkbox"/> 43 742 €
par personne en plus	<input type="checkbox"/> 4 301 €	<input type="checkbox"/> 5 510 €

## Votre situation personnelle

- Vous êtes en dessous des plafonds de revenus ci-contre :  oui  non  
Si oui, cochez le plafond de revenus qui vous concerne
- Votre année de naissance : .....
- Vous êtes propriétaire occupant depuis quelle année : .....
- Vous avez déjà bénéficié des aides de l'Anah au cours des 5 dernières années :  oui  non

## Votre logement

### • Année de construction avant 1950

- Entre 1950 et 1974
- Entre 1975 et 2004
- Après 2004

### • Taille du logement

Nombre de pièces : ..... Surface en m<sup>2</sup> : .....

### • Mode(s) de chauffage

- chauffage central
- convecteur électrique
- .....
- Autre .....

**Energie(s) utilisée(s) : gaz, fuel, bois, etc.**

## Type de logement

- Maison ancienne
- Pavillon
- Appartement
- Cité

Age /année installation  
.....

Coût annuel du chauffage :  
.....

## Vous envisagez des travaux, lesquels ?

### • Des travaux d'économie d'énergie

- Création de chauffage central /grenier
- Nouvelle chaudière
- Installation VMC
- Remplacement des fenêtres
- Isolation des murs extérieurs
- Isolation des planchers bas
- Isolation toiture
- Pose d'une douche adaptée
- Pose de WC adaptés
- Installation d'un monte-escaliers
- Motorisation des volets

### • Des travaux de façade

oui  non

• Autres travaux ou questions (précisez) : .....

### • A quelle échéance ?

Ne sais pas       dans les 6 mois       entre 6 et 12 mois       Plus de 12 mois

## Vos coordonnées :

adresse .....

..... commune .....

téléphone..... mail .....

### Balayage mécanisé

La CCBPAM a fait le choix de renforcer balayage mécanisé afin de veiller au bon entretien du territoire et de répondre aux besoins issus pour partie de l'accroissement du linéaire de voirie.

La CCBPAM a ainsi conclu un nouveau marché de balayage mécanisé qui a la double vocation de garantir une meilleure couverture du territoire et d'augmenter la fréquence de passage des balayeurs sur les grands axes de passage d'autre part. En place dès 2019, ce marché permet ainsi une homogénéisation du service de balayage et une adéquation entre l'offre et les besoins du territoire.

### Eau et assainissement

La loi Notre impose aux Communautés de Communes de prendre la compétence « Eau et Assainissement » jusqu'alors à charge des municipalités.

Cette compétence deviendra ainsi obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2026 au plus tard. Afin de préparer au mieux cette transition, la CCBPAM a décidé de lancer une étude en vue d'envisager les différents scénarios envisageables et de permettre cette transition dans les meilleures conditions.

Cette anticipation témoigne de la volonté de concilier les obligations qui incombent à la collectivité avec les attentes des usagers du service public d'eau et d'assainissement

### Autorisation du droit des sols

Ce service créé au 1<sup>er</sup> juillet 2015 vient accompagner les communes dans la délivrance de permis de construire, d'aménager, de démolir et de certificats opérationnels.

Elle propose à ce titre un service d'instruction de dossier et traite près de 700 demandes chaque année.

Au-delà, le service ADS garantit une mission de conseils auprès des administrés qui le souhaitent sur saisie de la Commune de référence.

## LA DEFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

Le contrôle et l'entretien des équipements permettant la maîtrise d'un incendie est une nécessité afin de garantir la sécurité publique du territoire.

**Le service public de Défense Extérieure Contre L'incendie (DECI) doit permettre aux services de secours d'intervenir efficacement lorsqu'un incendie survient.**

Les points d'eau présents sur le territoire et utilisés par les services de secours doivent être régulièrement vérifiés et entretenus par les communes. Ces dernières doivent garantir le bon fonctionnement du matériel à disposition des secours en assurant les missions de contrôle et d'entretien qui y sont attachées. Afin d'accompagner les communes dans cette prise en charge, la CCBPAM a mis à disposition un contrôle gratuit et triennal des dispositifs permettant de maîtriser un incendie.

Grâce au report informatisé des contrôles, les pompiers peuvent connaître en temps réel la disponibilité des points d'eau et intervenir dans

des conditions optimales lorsque la situation l'impose.

Dans le cadre de cette démarche la CCBPAM, en collaboration avec les Communes a effectué 280 contrôles de points d'eau au cours de l'année 2018 sur les 780 qui couvrent le territoire.

La CCBPAM s'est également fixé pour objectif d'avoir contrôlé l'ensemble des points d'eau d'ici la fin de l'année 2020.



## APPEL À LA RESPONSABILITÉ DES PROPRIÉTAIRES D'ANIMAUX DE COMPAGNIE

Dans le cadre de la protection des populations, l'Etat délègue aux maires la responsabilité de gérer les animaux errants, tels que les chiens, les chats... En pratique chaque commune doit disposer d'une fourrière animale. Depuis 2015, la CCBPAM conventionne avec une fourrière animale répondant à des normes strictes en matière sanitaire et de protection animale afin d'assurer un service aux communes à l'échelle du territoire. Cette structure d'hébergement temporaire des animaux trouvés en état de divagation (plus de 100m du domicile de son propriétaire, sans surveillance immédiate de ce dernier) est un endroit où les propriétaires vont récupérer leur animal perdu ou échappé.



Gérer la prolifération des chats, un appel à la responsabilité des propriétaires.

Un couple de chats peut engendrer à lui seul jusqu'à 20 000 descendants en l'espace de 4 ans !

Conformément à la réglementation en vigueur ni la commune, ni la fourrière n'auront recours à l'euthanasie des chats pour réguler une population féline. Depuis le 1er janvier 2012, tout propriétaire de chats doit les faire identifier (puce), et il est fortement recommandé de faire pratiquer la stérilisation et la vaccination afin de garantir la sécurité des animaux de compagnie. Stérilisation et identification sont aujourd'hui les moyens les plus efficaces et durables pour gérer les colonies de chats errants.

Le Règlement Sanitaire Départemental interdit d'attirer systématiquement des animaux, notamment des chats, quand cette pratique est une cause d'insalubrité ou de gêne pour le voisinage. Une concertation avec des « nourrices » bénévoles est souhaitable afin d'établir des points de nourrissage ciblés et de contrôler l'évolution des populations.

# UNE DIVERSIFICATION DES SERVICES À LA PETITE ENFANCE

Pour chaque parent, confier son enfant est une décision importante et c'est la raison pour laquelle la formation et la qualité professionnelle des équipes sont à nos yeux, la clef de voute de la bonne gestion des structures de la petite enfance. Les 5 structures d'accueil sont actuellement réparties sur l'ensemble du territoire : Pont-à-Mousson Centre-Ville, Pont-à-Mousson secteur «Le Breuil», Blénod-lès-Pont-à-Mousson, Atton et Dieulouard.



**M**ais l'accueil des enfants ne s'arrête pas aux cinq structures Multi-accueil de la CCBPAM, il se traduit souvent par le choix d'un assistant maternel. En partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et l'ensemble des intervenants petite enfance, un relais d'assistants maternels est à votre disposition on pour vous aider dans vos démarches administratives et de trouver un assistant maternel et apporter des réponses aux problématiques d'ordres parentales.

## LA CRÈCHE FRANÇOISE DOLTO : LIEU D'ÉVEIL ET D'ÉPANOUISSEMENT DE L'ENFANT

La crèche de Dolto à Blénod-lès-Pont-à-Mousson est l'une des 5 structures d'accueil pour enfant de la CCBPAM. Les 9 professionnels présents sur le site accueillent 25 enfants du lundi au vendredi et veillent au bien-être et au développement de chacun d'entre eux.

Pour ce faire les équipes se tiennent à disposition des parents et organisent régulièrement des rencontres. Ces moments d'échanges privilégiés permettent d'échanger sur le développement éducatif de chaque enfant et de répondre aux interrogations des familles. Ces rencontres sont également l'occasion d'impliquer les parents à la vie de la structure et de leur faire prendre part au projet de développement de leurs enfants;

Parallèlement, la crèche de Dolto organise régulièrement des activités avec le soutien d'intervenants extérieurs. Ces dernières favorisent l'éveil de l'enfant, la prise d'autonomie, la curiosité et bien sûr l'épanouissement. Dans ce cadre, la crèche de Dolto a mis en place courant novembre un projet nature au sein de la crèche. A cette occasion les enfants vont prendre part à l'aménagement de quatre jardinets extérieurs et à des cultures de lentilles à l'intérieur de la crèche. Ce projet a pour but d'initier les enfants aux plaisirs

du jardinage et d'embellir les espaces extérieurs de la crèche au travers d'une activité ludique. Des mangeoires à oiseaux vont également être installées dans le prolongement de ce projet.

La crèche Dolto prépare déjà de nouvelles animations pour bien commencer l'année 2019 et projette d'installer des composteurs afin de sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement.



*Les équipes de la CCBPAM se tiennent à votre disposition pour répondre à toutes vos questions concernant les différentes solutions d'accueil pour que vous déterminiez le mode de garde le plus approprié à vos besoins.*

### Pour l'accueil en crèche

Tél : 06 79 28 11 93

### Pour la garde par assistant maternel

Tél : 06 72 16 59 10

Tél : 06 71 76 53 58

Par ailleurs, afin de répondre aux nombreuses demandes des familles, une nouvelle structure d'accueil pour enfant verra le jour sur PAGNY sur Moselle en 2020. Cette structure, neuve sera implantée à proximité de la gendarmerie et pourra accueillir jusqu'à 18 enfants à temps plein.

### La philo, c'est pour les enfants ?

Les collaborations entre les établissements scolaires et le réseau des médiathèques sont nombreuses et se renouvellent d'année en année. Outre les visites de classes dans les médiathèques pour des animations autour du livre, l'organisation de spectacles ou de séances de cinéma, des ateliers philo ont vu le jour depuis la rentrée 2018. « L'objectif est d'amener les enfants à réfléchir par eux-mêmes » précise l'animatrice. « Une grande partie de leurs connaissances a été enseignée, apportée par des sources extérieures mais cet acquis doit être mis à profit pour développer personnellement leur potentiel et j'essaie de leur donner les outils nécessaires pour cela » Les 19 classes volontaires pour cette année scolaire, bénéficient de trois séances d'une heure. La première séance est destinée à faire connaissance et établir des règles : respect, écoute, ouverture à l'autre... Pour les séances suivantes, l'animatrice saisit au vol les questionnements qui surgissent des discussions et suggère des réflexions qui sont ensuite développées. « La sagesse est le bon sens éclairé par la philosophie » selon Charles-Jean Bonnin, nos jeunes écoliers sauront en faire bon usage !

### BON À SAVOIR

Le réseau des médiathèques communautaires connaît une croissance depuis sa création. Alors que de nombreuses médiathèques connaissent une baisse de leur nombre d'adhérents et malgré un début d'année difficile, le réseau des médiathèques a finalement franchi un nouveau record d'adhérents avec plus de 5 400 inscrits en cette fin d'année 2018.

# MÉDIATHÈQUE COMMUNAUTAIRE

Chaque année, le réseau des médiathèques Communautaires propose une large variété de services culturels : mise à disposition de livres, autoformation, spectacles, ateliers ou encore expositions sont ainsi proposés pour le plaisir de chacun.

## 28<sup>ÈME</sup> ÉDITION DU SALON DES ARTISTES

La 28<sup>ème</sup> édition restera dans les annales puisque quelque 53 artistes auront répondu à l'invitation de la Communauté de communes. 179 œuvres ont garni la salle fraîchement rénovée de Dieulouard, au plus grand plaisir des yeux du nombreux public. Mme Astrid Festor, artiste de renom et invitée d'honneur, aura permis de donner une touche professionnelle à ce rendez-vous qui s'est déroulé du 24 au 29 novembre. Des actions conduites par Mme Françoise Neau, professeur d'arts plastiques, avaient été menées préalablement dans les écoles élémentaires du secteur.

Le prix du jury, remis à l'occasion de son vernissage, a été attribué à Mme Jessica Pace de Pagny/Moselle et le prix du public a été attribué à Catherine Friand.



Le salon des artistes a attiré plus de 280 visiteurs durant la semaine.

## RETOUR SUR LA GEEK NIGHT

La 11<sup>ème</sup> édition de la Geek night qui se tenait le 5 octobre dernier à la médiathèque Communautaire de Pont-à-Mousson a rencontré un franc succès.

Tournoi de jeux vidéos, réalité virtuelle ou encore rétro gaming. Le jeu vidéo était à l'honneur lors de cette manifestation, pour le plus grand plaisir des participants.





## CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE JEAN WIENER

**Un conservatoire au service des habitants du territoire.**

Le conservatoire Communautaire de Musique Jean Wiener est fréquenté par 444 élèves cette année scolaire, une légère augmentation des effectifs par rapport à l'année scolaire précédente.

Il est constitué d'une équipe de 25 professeurs encadrant 20 disciplines instrumentales ou vocales, 18 disciplines collectives (ateliers de pratique musicale, ensembles instrumentaux ou vocaux), 24 classes de formation musicale (solfège) dont 4 classes adultes, et 5 groupes dans le « parcours découverte » (enfants de 4 à 6 ans).



Proposant ainsi une offre de formation musicale riche et variée, la CCBPAM va mettre en place des animations musicales dans les écoles primaires dès 2019. 300 élèves vont ainsi bénéficier d'une initiation à des instruments de musique à corde (Alto, violon) et des bois (saxophones)

## FESTIVAL DE MUSIQUE PRATIQUE'AM 2019, À VOS AGENDAS

Le festival de Musique Pratique'Am 2019 ira à la rencontre des populations dans les villes et villages de la Com.Com dès le vendredi 1<sup>er</sup> mars à Belleville pour clore sa programmation à Blénod lès Pont-à-Mousson le vendredi 28 juin au centre Pablo Picasso.

Une programmation très éclectique qui mettra en scène les musiques du monde avec le groupe Moussafirs et le trio Viatge, Le jazz avec le Big Band de Cattenom, ou version chantée avec l'Amanova Trio, le baroque avec les suites de J.S Bach, la variété

avec le duo de flûte de pan et piano, et le public, toujours friand de découvertes lors de ces manifestations pourra découvrir des instruments peu visités ou insolites tels la balalaïka, le Oud, la flûte de Pan, et même le Tárogat€ (instrument hongrois). Le concert événement de cette saison aura lieu à Pagny-sur-Moselle avec L'Octuor de Violoncelles, ensemble prestigieux de renommée internationale. Actuellement le seul ensemble de violoncelles professionnel dans le paysage musical français.

DATE	HEURE	VILLE	GROUPE
1 <sup>er</sup> MARS	20H30	BELLEVILLE	AMANOVA TRIO – JAZZ SWING
15 MARS	20H30	ROSIÈRES-EN-HAYE	RESONNANCES – JAZZ MUSIQUES ACTUELLES
29 MARS	20H30	LESMÉNILS	TRIO VIATGE – MUSIQUE DU MONDE
05 AVRIL	20H30	BEZAUMONT	DUO KEES DE VISSER
03 MAI	20H30	PAGNY-SUR-MOSELLE	L'OCTUOR DE VIOLONCELLES
17 MAI	20H30	LANDREMONT	GITARO – DUO
24 MAI	20H30	VITTONVILLE	DUO DE GUITARES
26 MAI	15H30	DIEULOUARD	LES LIEUX EN MUSIQUE
07 JUIN	20H30	GEZONCOURT	ORCHESTRE MOUSSAFIRS
11 JUIN	20H00	PONT-A-MOUSSON	SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE DU CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE
28 JUIN	20H30	BLÉNOD-LES-PONT-A-MOUSSON	BIG BAND CATTENOM

**L'octuor de Violoncelles, tête d'affiche des pratique'Am 2019**

Issu de la formation Tempo di Cello, l'Octuor de Violoncelles est le seul ensemble de violoncelles professionnel dans le paysage musical français.

Aussi à l'aise dans le répertoire baroque que dans l'univers de la musique de notre siècle, l'Octuor de Violoncelles présente une vision complète des grandes tendances de la musique occidentale. Il s'est vu consacrer de nombreuses œuvres de compositeurs de tous pays dont il a assuré la création, enrichissant de la sorte le répertoire pour ensemble de violoncelles.



**Huit violoncelles sur scène ouvrent toutes les perspectives de quatre siècles de musique grâce à une palette sonore et un répertoire sans limite. Huit violoncelles face au public donnent à écouter mais aussi à voir. L'octuor de violoncelles propose une nouvelle approche du concert.**



## VILLE-AU-VAL

**Ville-Au-Val est une commune de 202 habitants qui su garder son authenticité au fil des ans. Une place du village rénovée, un château qui suscite la curiosité des visiteurs et une communauté qui rajeunit.**

La proximité de Ville-au-Val avec de Grands axes de circulation constitue un atout de taille pour cette commune. Proches de la nature, ses habitants peuvent aisément rejoindre des villes plus importantes à l'instar de Nancy et Metz et profiter de la proximité de gares routières pour les déplacements plus conséquents. Aussi, la commune de Ville-au-Val connaît un accroissement sensible de sa population au cours de ces dernières années qui atteint 202 habitants et témoigne de l'intérêt porté au cadre de vie offert par cette commune. Chaque année, l'association Anim Village ne manque pas de proposer des activités ludiques, festives et sportives aux habitants de Ville-au-Val pour leur plus grand plaisir. Ainsi, la commune vit au rythme de moments de partage et de rencontre de ses habitants dans une atmosphère chaleureuse.

### HISTORIQUE



Ville - a u - V a l appartenait au XI<sup>ème</sup> siècle à une vallée d'où « coulait la montagne » connue sous le nom de Val d'or ou Orval, en référence à la supposée richesse de cette dernière.

Le Val de Sainte Marie, entouré de camps romains pendant plusieurs siècles a connu un essor architectural pendant le moyen âge comme en témoignent encore aujourd'hui, les nombreux châteaux qui le jonchent. Ville-au-Val fort de son incontournable château en est le témoignage ainsi que Villers-le-Prudhomme.

Ces châteaux qui ont traversé les époques et les grands événements de l'histoire. On retiendra notamment leurs rôles pendant la première guerre mondiale où ils furent utilisés par l'armée Française qui y venait s'y reposer du fait de la proximité de la ligne de front.

Ville-au-Val est un village qui a su conserver son charme et son authenticité, la place du village a ainsi été entièrement refaite dans le respect de son histoire.

Le maire, Robert Rousselot soucieux du bien être de ses concitoyens reste attentif à l'embellissement du village ainsi que de son caractère accueillant.

L'investissement d'une commune comme celle-ci n'est pas toujours chose évidente et les travaux ne manquent pas à l'instar de



l'état du clocher de l'église qui souffre de son âge. Les réparations sont difficilement réalisables compte-tenu des baisses de dotation de l'état et de la suppression des subvention.



## BEZAUMONT



**Commune de 426 hectares comptant un peu plus de 250 habitants, la Commune de Bezaumont domine la vallée de la Moselle et la Vallée de la Natagne. Perchée sur la colline et nichée dans son écrin de verdure, cette Commune domine la Vallée de la Moselle.**

La mise aux normes pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap, l'aménagement des trottoirs, l'enfouissement du réseau électrique, l'amélioration de la salle des fêtes, une réserve à incendie supplémentaire au Pont de Mons, la réfection de l'église Saint Urbain ont fait partie des chantiers entrepris avec succès dans la dynamique insufflée par Pierre Vogein, maire jusqu'en 2009 et mise en œuvre par Jean Luc REMY et son conseil municipal secondés par trois employés communaux.

### UNE COMMUNE PLEINE D'ATOUTS



Les équipements tels que le terrain de boules et son local (assidûment fréquenté par l'association la Boule Bezaumontaise), l'aire de jeux, le terrain de foot (théâtre des feux d'artifice et des festivités de l'ancienne communauté de communes) les chemins de randonnées et le panorama sont autant d'atouts qui rendent la commune de Bezaumont dynamique et attrayante.

La commune de Bezaumont, riche de ses 263 habitants compte une population hétérogène avec autant de juniors que de seniors.

Les équipements tels que le terrain de boules et son local (assidûment fréquenté par l'association la Boule Bezaumontaise), l'aire de jeux, le terrain de foot (théâtre des feux d'artifice et des festivités de l'ancienne communauté de communes) les chemins de randonnées et le panorama sont autant d'atouts qui rendent la commune de Bezaumont dynamique et attrayante.



Des manifestations s'y déroulent régulièrement à l'initiative du CCAS et de la Boule Bezaumontaise (vœux du maire avec accueil de la population autour d'une

bonne table, chasse aux œufs de Pâques, nettoyage de printemps, voyage des aînés étendu à l'ensemble des villageois, concours de pétanque...).

Tout dernièrement, on a pu remarquer la métamorphose de la cabine télé-phonique en K-bine à Bouquins !

Et le Pont de Mons sans lequel Bezaumont ne serait pas ce qu'il est, ce hameau de plus en plus peuplé nous rapproche de la Natagne, du Pont des brebis, de la colline qui nous sépare d'Autreville et des chemins où il fait bon flâner au bon air de nos campagnes.



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE PONT-À-MOUSSON

Domaine de Charmilly  
Chemin des Clos  
BP 285  
54701 PONT-A-MOUSSON

Tél. : **03 83 87 87 00**

Fax : **03 83 81 48 39**

Mail : [accueil@bassin-pont-a-mousson.fr](mailto:accueil@bassin-pont-a-mousson.fr)

Site internet : <http://www.bassin-pont-a-mousson.fr/>

Facebook : <https://www.facebook.com/ccbpam>

## Horaires d'ouverture

Lundi au jeudi : 8h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30

Vendredi : 8h00 à 12h00 et 13h30 à 16h15

*Vous pouvez venir retirer les calendriers de tri,  
les bacs de tri, les sacs jaunes et les composteurs  
pendant les horaires ci-dessus.*

## TRANSPORTS URBAINS

### Agence du réseau "Le Bus"

14 place Thiers

54700 PONT-A-MOUSSON

Tél : 03 83 81 37 21

[agencelebus.pam@gmail.com](mailto:agencelebus.pam@gmail.com)

## CONSERVATOIRE DE MUSIQUE JEAN WIENER

Square Jean Jaurès

54700 BLENOD-LES-PONT-A-MOUSSON

Tél : 03 83 83 14 38

[conservatoire@bassin-pont-a-mousson.fr](mailto:conservatoire@bassin-pont-a-mousson.fr)

## RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

### Médiathèque Yvon Tondon

4 rue de l'Institut Magot

54700 PONT-A-MOUSSON

Tél : 03 83 84 09 09

[mediatheque@bassin-pont-a-mousson.fr](mailto:mediatheque@bassin-pont-a-mousson.fr)

### Bibliothèque du Pressoir

12 rue Jean Mermoz

54700 JEZAINVILLE

Tél : 03 83 84 30 98

[monique.zahm@bassin-pont-a-mousson.fr](mailto:monique.zahm@bassin-pont-a-mousson.fr)

### Bibliothèque Jean Jaurès

Square Jean Jaurès

54700 BLENOD-LES-PONT-A-MOUSSON

Tél : 03 83 83 22 57

[michelle.baron@bassin-pont-a-mousson.fr](mailto:michelle.baron@bassin-pont-a-mousson.fr)

### Médiathèque de Dieulouard

Rue Jules Ferry

54380 DIEULOUARD

Tél : 03 83 23 43 50

[mediatheque-dieulouard@bassin-pont-a-mousson.fr](mailto:mediatheque-dieulouard@bassin-pont-a-mousson.fr)

### Bibliothèque de Loisy

Le Couarail, 21 grande rue

54700 LOISY

Tél : 03 83 83 30 84

[mediatheque-loisy@bassin-pont-a-mousson.fr](mailto:mediatheque-loisy@bassin-pont-a-mousson.fr)

### Bibliothèque de Pagny-sur-Moselle

32 rue de Serre

54530 PAGNY-SUR-MOSELLE

Tél : 03 83 81 79 89

[mediatheque-pagny@bassin-pont-a-mousson.fr](mailto:mediatheque-pagny@bassin-pont-a-mousson.fr)

### Médiathèque de Vandières

1 rue du Tilleul

54121 VANDIERES

Tél : 03 83 80 60 42

[mediatheque-vandieres@bassin-pont-a-mousson.fr](mailto:mediatheque-vandieres@bassin-pont-a-mousson.fr)

## PETITE ENFANCE

Tél : 06 71 76 53 58 / 06 72 16 59 10

[ram@bassin-pont-a-mousson.fr](mailto:ram@bassin-pont-a-mousson.fr)

## JEUNESSE

### PEL

16 rue de l'église

54700 LOISY

Tél : 06 82 61 95 31

[coordinationpel@gmail.com](mailto:coordinationpel@gmail.com)



## PISCINE COMMUNAUTAIRE

Tél : 03 83 81 08 93

[piscine@bassin-pont-a-mousson.fr](mailto:piscine@bassin-pont-a-mousson.fr)

## DÉCHETTERIE DE PONT-À-MOUSSON

Route de Norroy-lès-Pont-à-Mousson

Tél : 03 83 82 97 95

[accueil@bassin-pont-a-mousson.fr](mailto:accueil@bassin-pont-a-mousson.fr)

## DÉCHETTERIE DE DIEULOUARD

Rue de Scarpone

Tél : 03 83 23 68 04

[accueil@bassin-pont-a-mousson.fr](mailto:accueil@bassin-pont-a-mousson.fr)

## SERVICE ORDURES MÉNAGÈRES

Tél : 03 83 87 87 00

[dechets@bassin-pont-a-mousson.fr](mailto:dechets@bassin-pont-a-mousson.fr)

**Bassin de  
Pont-à-Mousson**  
Communauté de Communes

